

**Association canadienne d'éducation
de la langue française**

**États financiers
au 31 mars 2023**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 14
Annexes	15 - 16

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec)
G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres de
Association canadienne d'éducation de langue française

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Association canadienne d'éducation de langue française (ci-après l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser ses activités, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou des événements futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 3 juillet 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A114466

Association canadienne d'éducation de langue française

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>Budget</u> <u>(non audité)</u> \$	<u>2023</u> Réel \$	<u>2022</u> Réel \$
Produits			
Fonctionnement (annexe A)	237 245	261 975	247 495
Projets (annexe B)	1 314 578	1 429 998	1 058 641
	<u>1 551 823</u>	<u>1 691 973</u>	<u>1 306 136</u>
Charges			
Administration			
Salaires et charges sociales	292 900	280 580	316 409
Fournitures et frais de bureau	11 150	13 660	7 503
Déplacements	3 050	5 512	1 138
Assurances	8 475	6 836	8 107
Télécommunications	1 500	1 500	2 633
Honoraires	13 500	24 582	20 006
Loyers, taxes et entretien	41 500	41 060	38 539
Abonnements et publicité	840	4 710	2 895
Site Internet et informatique	6 587	12 331	9 044
Frais bancaires et frais de cartes de crédit	1 375	1 430	1 919
Amortissement des immobilisations corporelles	8 785	8 913	7 109
Représentation et concertation			
Assemblée générale	5 275	7 468	3 619
Comité d'orientation stratégique	26 000	27 212	
Conseil d'administration	17 500	20 562	7 208
Actions des dirigeants	3 050	6 757	27
	<u>441 487</u>	<u>463 113</u>	<u>426 156</u>
Affectations aux projets	<u>(204 242)</u>	<u>(202 553)</u>	<u>(158 543)</u>
	<u>237 245</u>	<u>260 560</u>	<u>267 613</u>
	<u>1 314 578</u>	<u>1 431 413</u>	<u>1 038 523</u>
Charges des projets (annexe C)	<u>1 314 578</u>	<u>1 455 489</u>	<u>1 043 158</u>
Insuffisance des produits par rapport aux charges	<u>-</u>	<u>(24 076)</u>	<u>(4 635)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'éducation de langue française

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	2023			2022	
	Investi en immobilisations corporelles	Grevé d'affectations d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	33 023	151 919	89 235	274 177	278 812
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(8 913)		(15 163)	(24 076)	(4 635)
Investissement net en immobilisations corporelles	2 815		(2 815)		
Affectations d'origine interne (note 9)		4 277	(4 277)		
Solde à la fin	<u>26 925</u>	<u>156 196</u>	<u>66 980</u>	<u>250 101</u>	<u>274 177</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'éducation de langue française

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(24 076)	(4 635)
Élément hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 913	7 109
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Comptes clients et autres créances	57 466	94 276
Frais payés d'avance	(45 739)	(6 307)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(28 775)	128 137
Produits reportés	<u>25 576</u>	<u>(70 159)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement(6 635)148 421
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements	(8 052)	(6 111)
Immobilisations corporelles	<u>(2 815)</u>	<u>(29 673)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(10 867)</u>	<u>(35 784)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(17 502)	112 637
Encaisse au début	<u>419 187</u>	<u>306 550</u>
Encaisse à la fin	<u><u>401 685</u></u>	<u><u>419 187</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Association canadienne d'éducation de langue française

Situation financière

au 31 mars 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	401 685	419 187
Comptes clients et autres créances (note 4)	62 212	119 678
Frais payés d'avance	68 966	23 227
Tranche des placements échéant à moins de un an	<u>403 860</u>	<u>426 533</u>
	936 723	988 625
Long terme		
Placements (note 5)	107 887	77 162
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>26 925</u>	<u>33 023</u>
	<u>1 071 535</u>	<u>1 098 810</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 7)	359 431	388 206
Produits reportés (note 8)	<u>462 003</u>	<u>436 427</u>
	<u>821 434</u>	<u>824 633</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	26 925	33 023
Grevé d'affectations d'origine interne (note 9)	156 196	151 919
Non affecté	<u>66 980</u>	<u>89 235</u>
	<u>250 101</u>	<u>274 177</u>
	<u>1 071 535</u>	<u>1 098 810</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Paule Fortier

Alain Langue

Administrateur

Administrateur

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, est exempt d'impôt. Son objectif est de promouvoir l'éducation et la culture d'expression française.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Cotisations des membres et abonnements

Les cotisations des membres et les produits d'abonnements sont constatés à titre de produits selon la méthode linéaire lorsque le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le passif lié à la fraction encaissée mais non encore gagnée des produits provenant des cotisations des membres ou d'abonnements est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Inscriptions et commandites

Les produits d'inscriptions sont constatés à titre de produits lorsque l'événement a eu lieu, tandis que les produits de commandites sont constatés lorsque les services de publicité correspondants sont fournis, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Produits de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé.

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Ventilation des produits et des charges

L'organisme ventile certaines subventions affectées à des charges précises en vertu de l'entente de contribution entre ses différents projets selon les besoins financiers requis par ces projets. Les autres produits ne sont pas ventilés, car ils se rapportent directement aux différents projets.

L'organisme ventile ses charges de fonctionnement aux différents projets selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : prorata des heures travaillées par projet;
- Charges de fonctionnement affectées aux projets : 15 % et 20 % des produits selon les projets, à l'exception des projets assujettis à des ententes particulières avec les bailleurs de fonds.

Les autres charges ne font pas l'objet d'une ventilation, car elles se rapportent directement à chacun des projets.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire au taux annuel de 20 %.

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Avantages sociaux futurs

Les membres du personnel de l'organisme participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Ce régime interemployeurs est à prestations définies et comporte des garanties à la retraite et au décès. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2023, l'organisme et le personnel ont cotisé conjointement et à parts égales au taux global de 19,38 % (20,08 % en 2022) de la masse salariale admissible. Les obligations de l'organisme à l'égard de ce régime de retraite se limitent à ses cotisations à titre d'employeur. La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée, compte tenu du fait que l'organisme ne dispose pas de l'information requise pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

3 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES

Produits

Les subventions de Patrimoine canadien relativement à l'entente Programmation de l'ACELF 2022-2025 sont ventilées entre les différents projets de la façon suivante :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Congrès	183 760	158 290
Revue Éducation et francophonie	40 730	31 500
Chantier estival	149 865	
Outils pédagogiques	170 470	279 055
Atelier de sensibilisation en construction identitaire dans les universités francophones	25 175	14 215
Trousses d'activités Ma rentrée Francosphère		86 940
	<u>570 000</u>	<u>570 000</u>

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

3 - VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES (suite)

Charges

Les salaires, les charges sociales et les charges de fonctionnement sont ventilés de la façon suivante :

	Salaires et charges sociales		Charges de fonctionnement	
	2023	2022	2023	2022
	\$	\$	\$	\$
Administration, représentation et concertation	280 580	316 409	260 560	267 613
Projets	568 132	569 249	202 553	158 543
	848 712	885 658	463 113	426 156

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	10 187	39 716
Intérêts courus	14 477	10 325
Subventions gouvernementales à recevoir	22 787	63 270
Taxes à la consommation à recevoir	14 761	6 367
	62 212	119 678

5 - PLACEMENTS

	2023	2022
	\$	\$
Certificats de placement garanti, 2,00 % à 5,04 %, échéant d'avril 2023 à janvier 2027	511 747	503 695
Tranche échéant à moins de un an	403 860	426 533
	107 887	77 162

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2023		2022	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	45 853	44 823	1 030	1 787
Équipement informatique	97 235	71 340	25 895	31 236
	143 088	116 163	26 925	33 023

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

7 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	193 437	136 322
Salaires à payer	125 353	98 258
Retenues à la source à payer	40 641	153 626
	<u>359 431</u>	<u>388 206</u>

8 - PRODUITS REPORTÉS

	<u>Solde au début</u>	<u>Montants encaissés</u>	<u>Montants constatés à titre de produits</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$	\$
Fonctionnement				
Cotisations des membres	715	8 804	(9 299)	220
Commandites		8 517	(7 767)	750
Projets				
Congrès		463 849	(403 449)	60 400
Revue Éducation et francophonie	30 858	86 072	(86 072)	30 858
Lio		291 900	(282 415)	9 485
Outils pédagogiques	216 465	121 405	(181 770)	156 100
Campagne de sensibilisation dans les facultés d'éducation	4 854	183 960	(171 924)	16 890
Chantier estival - Stages de perfectionnement	183 535	153 630	(149 865)	187 300
	<u>436 427</u>	<u>1 318 137</u>	<u>(1 292 561)</u>	<u>462 003</u>

9 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

L'actif net grevé d'affectations d'origine interne vise à aider l'organisme à respecter ses engagements en cas de baisse soudaine de ses produits. Le conseil d'administration peut, à sa discrétion, réaffecter l'usage de ces fonds à d'autres fins, selon les besoins.

10 - ENGAGEMENTS

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme échéant en juillet 2025 et en mai 2028, à verser une somme minimum de 187 771 \$ pour des locaux et de l'équipement. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 35 527 \$ en 2024, à 36 404 \$ en 2025, à 35 793 \$ en 2026, à 36 185 \$ en 2027 et à 37 089 \$ en 2028.

Association canadienne d'éducation de langue française

Notes complémentaires

au 31 mars 2023

11 - RISQUES FINANCIERS

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et aux passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Association canadienne d'éducation de langue française

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

	ANNEXE A		
		2023	2022
	Budget	Réel	Réel
	(non audité)	Réel	Réel
	\$	\$	\$
FONCTIONNEMENT			
Subventions gouvernementales	197 800	213 800	197 800
Cotisations des membres	9 875	9 299	7 716
Intérêts	7 800	19 737	7 218
Commandites	20 000	7 767	19 280
Autres	1 770	11 372	15 481
	237 245	261 975	247 495
ANNEXE B			
		2023	2022
Budget	(non audité)	Réel	Réel
		\$	\$
PROJETS			
Subventions	982 953	1 185 600	952 893
Inscriptions	218 075	126 970	13 650
Commandites	45 000	49 651	21 000
Abonnements et redevances	12 950	14 484	16 319
Contributions d'entreprises privées et de partenaires	55 600	50 725	54 779
Autres		2 568	
	1 314 578	1 429 998	1 058 641

Association canadienne d'éducation de langue française

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2023

				ANNEXE C
	2023			2022
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$
SOMMAIRE DES PROJETS				
Congrès	403 449	427 607	(24 158)	(2)
Revue Éducation et francophonie	86 072	86 072		
Chantier estival	149 865	149 865		
Lio	282 415	282 414	1	
Outils pédagogiques	181 770	181 769	1	15 997
Coup double (rencontres d'auteurs et d'auteurs jeunesse)	92 035	92 035		
Formation en construction identitaire en petite enfance	20 293	20 293		
Fascicule – L'inclusion des élèves du secondaire issus de l'immigration récente	17 000	18 335	(1 335)	
Campagne de sensibilisation dans les facultés d'éducation	171 924	171 924		
Ateliers de formation dans les universités francophones	25 175	25 175		(1)
Développement d'un plan d'affaires en vue de Voyage en francophonie canadienne 2.0				(511)
	1 429 998	1 455 489	(25 491)	15 483